

REFERENTIEL DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Collection de la
«Commission pédagogique et technique du SUAP et du secourisme»
de la FNSPF

**MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
(DE SEPTEMBRE 2016 A SEPTEMBRE 2018)**

SOMMAIRE

02  Avant-propos

03  Organisation de la formation

08  Evaluation

10  Référentiel de Certification

11  Stratégie pédagogique

16  Annexe 1 : Liste des moyens pédagogiques

18  Annexe 2 : Exemple de fiche d'évaluation de la formation

© FNSPF – MAC SST. Version 1.0.2 du 01 Décembre 2016

AVANT-PROPOS

L'équipe pédagogique de la «commission pédagogique et technique du SUAP et du secourisme» de la FNSPF a développé ce référentiel de formation et de certification dans l'optique de garantir le contenu et la qualité des formations de maintien et actualisation des compétences de SST suite au renouvellement de l'habilitation nationale de septembre 2016 et conformément au document de référence (V5.08/2016) élaboré par le réseau assurance maladie risques professionnels / INRS.

Ce document se limite réellement à un référentiel de formation, sans descendre dans le détail d'un guide ou d'un scénario pédagogique. Il a comme ambition de pouvoir faciliter la compréhension, l'approche pédagogique et chronologique globale de cette formation.

Ce référentiel permet au formateur SST d'avoir une autonomie dans son approche pédagogique tout en suivant le programme de formation proposée.

Une partie de ce programme est imposée par la FNSPF dans son contenu mais pas dans l'approche pédagogique qui reste à l'appréciation du formateur.

L'autre partie reste libre dans son contenu et son approche pédagogique, le formateur à la possibilité:

- de renforcer les compétences imposées en augmentant leur volume horaire,
- d'aborder une ou plusieurs des compétences du SST non imposées,
- de créer des situations d'accident de travail simulé,
- d'aborder l'actualité et/ou l'organisation de l'entreprise (DC1-C1),
- d'amener des réponses concrètes aux questions et attentes des SST,
- autres...

ORGANISATION DE LA FORMATION

OBJECTIF

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ces modalités, imposées par l'INRS et le réseau prévention, et appliquées par les formateurs de la FNSPF ont pour but de garantir :

- Un traitement respectueux des dispositions prises dans le document de référence.
- La qualité des actions de formation pour l'ensemble des acteurs affiliés auprès des Unions Départementales de Sapeurs-Pompiers (UDSP) rattachées au dispositif SST de la FNSPF.

CARACTERISTIQUES PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA FORMATION

- Elle s'adresse à un groupe de **4 à 10 personnes certifiées SST**.

Remarque :

En dessous de 4 participants, la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident)

*A partir de **15** participants, la session doit être dédoublée (2 sessions ouvertes dans l'outil national de gestion FORPREV) avec 2 formateurs distincts. Il est toutefois exceptionnellement possible de réunir jusqu'à 14 participants, mais la durée de la formation sera allongée.*

- Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS et au référentiel de formation et de certification MAC SST de FNSPF
- Elle fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national FORPREV.
- Elle comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation, et une certification finale.
- La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au renouvellement du certificat de sauveteur secouriste du travail de l'INRS, qui est alors généré par l'outil national de gestion FORPREV.
- Un représentant du réseau prévention peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de la FNSPF.

DURÉE

- Elle est d'une durée de **7 heures** de face à face pédagogique.
- Les durées exprimées de cette formation sont des durées à **minima**.

Remarque :

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une demi-heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14 maximum.

ENCADREMENT**Qualification des formateurs**

Etre titulaire de la formation de formateur SST ou de formateur de formateur SST.

Etre à jour de sa formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC).

Encadrement de la formation

Etre formateur SST ou formateur de formateur SST rattaché sur FORPREV à une des entités de la FNSPF.

Nombre d'apprenants	0 à 3	4 à 10	10 à 14
Durée de la formation	Non réalisable	7 h	+1/2 h /candidat sup.
Effectif formateur	0	1	1
<i>A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 sessions ouvertes dans l'outil de gestion national FORPREV) avec 2 formateurs distincts.</i>			

RÔLE ET RESPONSABILITÉ

Le participant

Le participant accepte les objectifs pédagogiques et participe activement à la formation. A partir du moment où il obtient la qualification recherchée, il doit maintenir son niveau de compétences en participant à une autre formation de maintien et actualisation des compétences de sauveteur secouriste du travail dans les 24 mois qui suivent.

Le formateur

Le formateur est chargé de :

- appliquer les directives du référentiel de formation et de certification MAC SST de la FNSPF,
- s'assurer du respect de la mise en œuvre de ce référentiel,
- mettre en œuvre le programme de formation MAC SST de la FNSPF,
- utiliser l'outillage pédagogique mis à disposition par l'entité associée et affiliée à la FNSPF pour le SST ou de l'entreprise,
- mettre en œuvre toutes ses qualités personnelles, pédagogiques et techniques au service de l'apprentissage pédagogique des participants,
- organiser le contrôle des acquis de l'ensemble des formés,
- s'assurer du niveau d'atteinte des acquis de chaque participant,
- faire remonter tous les problèmes d'ordre pédagogique au formateur de formateur SST de sa structure, et / ou au référent national SST ou à la FNSPF,
- aviser sa structure d'emploi en cas de problèmes graves pendant la formation.

Entité associée et affiliée à la FNSPF pour le SST

La FNSPF confie aux différentes unions départementales affiliées au dispositif SST l'organisation de la formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) de sauveteur secouriste du travail. Ces dernières doivent :

- respecter les procédures administratives demandées par le réseau assurance maladie risques professionnels / INRS,
- s'assurer des qualifications des formateurs SST employés sur l'action de formation,
- veiller à la bonne gestion et organisation de la formation,
- mettre à disposition des formateurs SST, les référentiels de formation et de certification de la FNSPF correspondants,
- mettre à disposition des acteurs de la formation (formateur et apprenants) les matériels et documents administratifs nécessaires à l'action de formation,
- délivrer une attestation de fin de formation pour chaque participant,
- délivrer le certificat de SST via l'outil de gestion national FORPREV,
- assurer l'archivage (émargement des présences, grilles de certification....),
- après un dernier point, suite à l'archivage, transmettre annuellement, en fin d'année civile, un bilan d'activité à la FNSPF.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION**Les thèmes de la formation SST**

Présentation de la formation organisation	Le SST Notions de base en prévention – risques professionnels	Conduite à tenir Protéger	Conduite à tenir Examiner
Bilan clôture de la formation	Epreuves certificatives	Conduite à tenir secourir	Conduite à tenir Faire alerter ou alerter

Figure 1 : Thèmes abordés des différentes parties de la formation SST

La formation de « MAC SST » est constituée de compétences incluses dans chacune de ces parties qui doivent être traitées en fonction de celles imposées par ce référentiel et des autres au libre choix du formateur ou de l'employeur tout en conservant une cohérence dans la progression pédagogique et technique.

Techniques pédagogiques

L'enseignement contenu dans ce programme de formation comporte des apports de connaissances ainsi que des exercices pratiques d'application. «MAC SST» est une formation où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées grâce à des apports de connaissances et lors d'ateliers d'apprentissage. Afin de respecter une progression pédagogique facilitant l'acquisition des connaissances au cours de la formation MAC SST, il est nécessaire de respecter les conditions d'apprentissage de l'adulte et d'appliquer une pédagogie de rythme ternaire, de varier les techniques pédagogiques et d'utiliser successivement :

- les techniques qui permettent de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et celles qui leur restent à acquérir. Ces techniques font parties de l'activité de découverte/ heuristique et sont particulièrement utilisées au début des séquences de formation (l'étude de cas, la mise en situation, le questionnement, le tour de table, le travail en groupe, la vidéo, ...),
- les techniques qui permettent d'acquérir les connaissances nécessaires au savoir-faire. Ces techniques font partie de l'activité d'apprentissage et succèdent aux techniques pédagogiques utilisées dans les activités de découverte. Elles sont utilisées en milieu de formation (l'exposé, l'exposé interactif, la démonstration pratique suivie d'ateliers d'apprentissage, ...),
- les techniques qui permettent d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé pour montrer ainsi son aptitude à agir comme dans la réalité et mesurer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique. Ces techniques font partie de l'activité d'application (la simulation, la **Mise en Situation d'Accident du Travail Simulée**, la **Mise en Situation Professionnelle**, le cas concret, le test, le QCM ...) et sont les plus utilisées dans le domaine de l'enseignement des gestes élémentaires de secours.

CONTENU DE LA FORMATION

Le référentiel de formation et de certification élaboré par l'équipe pédagogique de la commission pédagogique et technique du SUAP et du secourisme de la FNSPF est la référence en matière organisationnelle, pédagogique et docimologique pour le formateur SST qui doit dispenser la formation « MAC SST » dans le cadre des habilitations de la FNSPF. Ce référentiel vient en complément des différents référentiels édités par l'INRS, à savoir le :

- Manuel du Formateur SST,
- Document de référence (V5-08/2016),
- Guide des données techniques et conduites à tenir.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET PÉDAGOGIQUES

Les documents nécessaires à la formation sont téléchargeables sur le quickplace de l'INRS ou éditables par l'outil de gestion national FORPREV. Les documents pédagogiques non téléchargeables ou les documents à remettre au SST après sa certification (aide-mémoire du SST) peuvent être commandés annuellement à l'INRS.

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Les organismes de formations doivent mettre à disposition des différents acteurs de la formation les moyens et matériels pédagogiques nécessaires. (Annexe 1).

EVALUATION

L'évaluation est un temps essentiel de la formation. Elle est présente à tous les moments du déroulement de l'action de formation. Pour ce faire, elle est centrée par le formateur vers les apprenants, en lien avec les objectifs pédagogiques.

Dans le cadre de cette formation, il convient de réaliser les évaluations en gardant à l'idée l'importance, l'efficacité et l'innocuité des gestes et des comportements qui conduisent le participant à intervenir.

L'évaluation des participants au cours de la formation MAC SST est réalisée par le formateur et les participants. Elle a pour but de suivre et de faciliter le maintien et l'actualisation des connaissances et des conduites à tenir par les participants.

L'évaluation est normée et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier un individu sur ses compétences à secourir la(les) victime(s) de manière appropriée ainsi que ses compétences en matière de prévention dans l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient pour contribuer à la diminution des risques d'atteintes à la santé des salariés.

A l'issue de cette évaluation certificative, **un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

Evaluation formative

L'évaluation formative permet :

- au participant, de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses progrès et de ses réussites,
- au formateur, de faire le point sur le degré d'atteinte des objectifs de la formation.

L'évaluation formative se retrouve dans toutes les étapes de la formation, elle est réalisée de façon permanente.

L'évaluation formative peut revêtir différentes formes :

- le raisonnement à haute voix de l'apprenant (explications, justifications) qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme,
- l'observation du comportement ou des gestes qui permet au formateur d'apprécier une incompréhension ou une sensation d'acquiescement de la part de l'apprenant,
- le dialogue entre le formateur et le participant qui permet d'analyser les difficultés rencontrées, d'identifier des axes d'effort à accomplir et d'amener le participant à avoir ses propres repères,
- la réalisation pratique des gestes ou des actions,
- la réalisation d'une action, l'explication et la justification des gestes par le participant, qui permettent d'augmenter ses chances d'acquisition pour la mise en œuvre de la technique en conditions réelles.

Quelle que soit sa forme ou sa mise en œuvre, l'évaluation formative est un outil de facilitation, aussi bien pour l'apprenant que pour le formateur.

Elle se fait en temps réel et implique une correction du geste qui relève d'un apport de connaissances (*savoir*) et/ou d'une capacité technique (*savoir-faire*) et/ou de l'attitude et du comportement (*savoir être*).

Le niveau d'acquisition des participants à la formation sera apprécié lors de simulations et grâce aux critères d'évaluation et aux indicateurs de réussite disponibles sur chaque grille de certification des compétences de MAC SST de l'INRS. Ces critères constituent un guide qui évalue le degré d'acquisition des compétences par l'apprenant.

Evaluation certificative

Voir le document de référence (V5.08/2016) contenant la grille de certification MAC SST de l'INRS.

Evaluation de la formation

L'organisme de formation affilié au dispositif SST de la FNSPF **doit** procéder à l'évaluation des aspects pédagogiques et logistiques de la formation. Il s'agit d'une démarche interne à l'organisme visant à recueillir diverses informations avec pour objectif le maintien et l'amélioration du niveau de la formation et de son déroulement.

Elle est réalisée à l'issue de la formation et ne doit pas empiéter sur le temps de formation. Cette évaluation résulte :

- d'un entretien collectif entre le formateur et le groupe de participants,
- de l'analyse d'un questionnaire élaboré par l'organisme ayant dispensé la formation MAC SST.

Archivage

La fiche de présence, la fiche d'évaluation certificative du participant et la fiche d'évaluation de la formation sont soumises à la règle commune et précise d'archivage et de conservation des documents par l'organisme formateur.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC)

Compte-tenu de la durée des sessions de maintien et d'actualisation des compétences de SST, bien que les compétences du SST soient de nouveau validées lors de ces journées, nous proposons une forme simplifiée de l'épreuve certificative.

La certification dans le cadre d'une MAC SST se déroule sur deux épreuves, à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur.

Cette évaluation ne doit pas dépasser 1 heure.

La première épreuve certificative est définie comme suit :

- Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident de travail simulée, tirée au sort, parmi des situations ayant entraîné un accident, préparées par le formateur.
- Pour permettre une adaptation du temps d'évaluation à la durée de formation (7h00), seuls les **indicateurs incontournables** des compétences C3, C4 et C5 sont repris dans la grille d'évaluation du SST.
- **Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour réaliser la conduite à tenir.**

La deuxième épreuve certificative est définie comme suit :

Le formateur évaluera le stagiaire sur la même situation d'accident du travail simulée qui aura servi à évaluer ce dernier sur la première épreuve. Pour cela, il questionnera à l'issue de la première épreuve le stagiaire, au travers de questions courtes et simples permettant d'évaluer les compétences retenues dans la grille présentée en annexe.

Seuls les **indicateurs incontournables** des compétences C6 et C8 ont été retenus. Pour la compétence C7, 2 items doivent être évalués.

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats :

- Entretien direct (individuel) avec le formateur,
- En plénière.

Le certificat de sauveteur secouriste du travail est valable 24 mois. Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de MAC.

STRATEGIE PEDAGOGIQUE

Ce référentiel définit la philosophie et les règles à suivre pour organiser cette formation. Il est complété par un programme.

A partir des compétences définies dans le document de référence, une progression pédagogique adaptée de la formation MAC SST est organisée et les différentes parties pédagogiques sont définies.

La liste exhaustive des compétences à acquérir de la formation «devenir SST» constitue le support de base pour le travail du formateur (se référer au référentiel de formation et de certification «Devenir SST» de la FNSPF).

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION MAC SST

Le sauveteur secouriste du travail sera capable de maintenir et actualiser ses compétences pour intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

LISTE DES COMPETENCES DETAILLEES DE LA FORMATION SST DEFINIES PAR LE REFERENTIEL DE COMPETENCES CONTENU DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

COMPETENCE 1 : Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention **DC 1**

1.1 : Connaître les éléments fixant le cadre de son intervention dans son entreprise

COMPETENCE 1 : Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention **DC 1**

1.2 : Connaître les éléments fixant le cadre de son intervention en dehors de son entreprise

COMPETENCE 1 : Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention **DC 1**

1.3 : Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention

COMPETENCE 2 : Etre capable de réaliser une protection adaptée **DC 1**

2.1 : Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

COMPETENCE 2 : Etre capable de réaliser une protection adaptée **DC 1**

2.2 : Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

COMPETENCE 2 : Etre capable de réaliser une protection adaptée **DC 1**

2.3 : Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

COMPETENCE 3 : Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir **DC 1**

3.1 : Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée

COMPETENCE 3 : Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir **DC 1**

3.2 : Etre capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

COMPETENCE 4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement **DC 1**

4.1 : Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention

COMPETENCE 4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement **DC 1**

4.2 : Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre

COMPETENCE 4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement **DC 1**

4.3 : Etre capable de choisir, le cas échéant, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

COMPETENCE 4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement **DC 1**

4.4 : Etre capable de transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie pour alerter les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

COMPETENCE 5 : Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée **DC 1**

5.1 : Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre

COMPETENCE 5 : Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée **DC 1**

5.2 : Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée

COMPETENCE 5 : Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée **DC 1**

5.3 : Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

COMPETENCE 6 : Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise **DC 2**

6.1 : Etre capable d'appréhender des notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

COMPETENCE 6 : Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise **DC 2**

6.2 : Etre capable de situer le sauveteur secouriste du travail en tant qu'acteur de la prévention

COMPETENCE 7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
DC 2

7.1 : Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

COMPETENCE 7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
DC 2

7.2 : Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

COMPETENCE 8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
DC 2

8.1 : Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de prévention de l'entreprise

COMPETENCE 8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
DC 2

8.2 : Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

DECOUPAGE DE LA FORMATION (Durées à titre indicatif)

1^{ère} demi-journée (compétences imposées)

Présentation de la formation et recueil des attentes des SST		20 min	20 min
Domaine de compétence		Temps	Temps cumulé
DC2-C6.1	Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise	1h	1h20
DC2-C6.2	Situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention		
DC2-C7.1	Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail		
DC2-C7.2	Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses		
DC2-C8.1	Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise		
DC1-C4.1	Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention	30 min	1h50
DC1-C4.2	Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre		
DC1-C4.3	Le cas échéant, choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte		
DC1-C4.4	Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime		
DC1-C5	Secourir 1 : La victime saigne abondamment	30 min	2h20
	Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire	30 min	2h50
	Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas	1h	3h50
La compétence DC1-C3 doit être intégrée dans les séquences «secourir»			

DECOUPAGE DE LA FORMATION (suite)

2^{ème} demi-journée (compétences non imposées)

Domaines de compétences au libre choix du formateur SST		Temps	Temps cumulé
DC1 – DC2	Le formateur a la liberté pendant ces 2 heures : <ul style="list-style-type: none"> De renforcer les compétences imposées en augmentant leur volume horaire D'aborder une ou plusieurs des compétences du SST non imposées De créer des situations d'accident de travail simulé D'aborder l'actualité et/ou l'organisation de l'entreprise (DC1-C1) Amener des réponses concrètes aux questions et attentes des SST 	2h	5h50
Evaluation	Certification des participants (voir référentiel de certification)	1h	6h50
Evaluation et bilan de la formation		10 min	7h00

Annexe 1

LISTE DES MOYENS PEDAGOGIQUES (indicatif)

Pour la réalisation d'une action de formation MAC SST, la liste suivante des moyens pédagogiques s'applique en fonction du nombre de participants et formateurs.

Les moyens matériels pédagogiques à mettre à disposition à titre indicatif sont les suivants :

Nombre d'apprenants	4 à 10	11 à 14
Effectif formateur(s)	1	1
Infrastructures/Matériels	Quantité	
Salle de cours avec écran de projection	1	
Chaises	une par participant	
Tables	Non déterminée	
Ordinateurs + Vidéoprojecteurs + accessoires	1	
Rétroprojecteur + Accessoires	1	
Tableau blanc + Jeu de feutres	1	
Tableau papier + Jeu de feutres	1	
Dossier administratif de stage comprenant : Fiche d'émargement de présence Fiche récapitulative de l'évaluation sommative Documents d'évaluation de la formation (colloque) Attestations de fin de formation	1 dossier par session	
Recommandations et documents de l'INRS (Quickplace)	1 par formateur	
Plan d'intervention SST de l'INRS	1	
Jeu de grilles de certification MAC SST de l'INRS	1 par participant	

LISTE DES MOYENS PEDAGOGIQUES (suite)

mannequin de désobstruction des voies aériennes «nourrisson»	1 si possible
coupe de tête articulées ou schémas équivalents	1 si possible
tapis de sol	1
mannequin de réanimation cardio-pulmonaire «adulte» et matériel de rechange (consommables)	1
mannequin de réanimation cardio-pulmonaire «enfant» et matériel de rechange (consommables)	1
mannequin de réanimation cardio-pulmonaire «nourrisson et matériel de rechange (consommables)	1
DAE d'entraînement	1
Matériel de simulation pour mise en situation	éventuellement
Matériel d'entretien des mannequins Carnet de suivi hygiène	1
Matériel de maquillage et de simulations de blessures	Si possible

Les données figurant dans ce tableau ci-dessus constituent le minimum nécessaire au bon déroulement de la formation.

Annexe 2



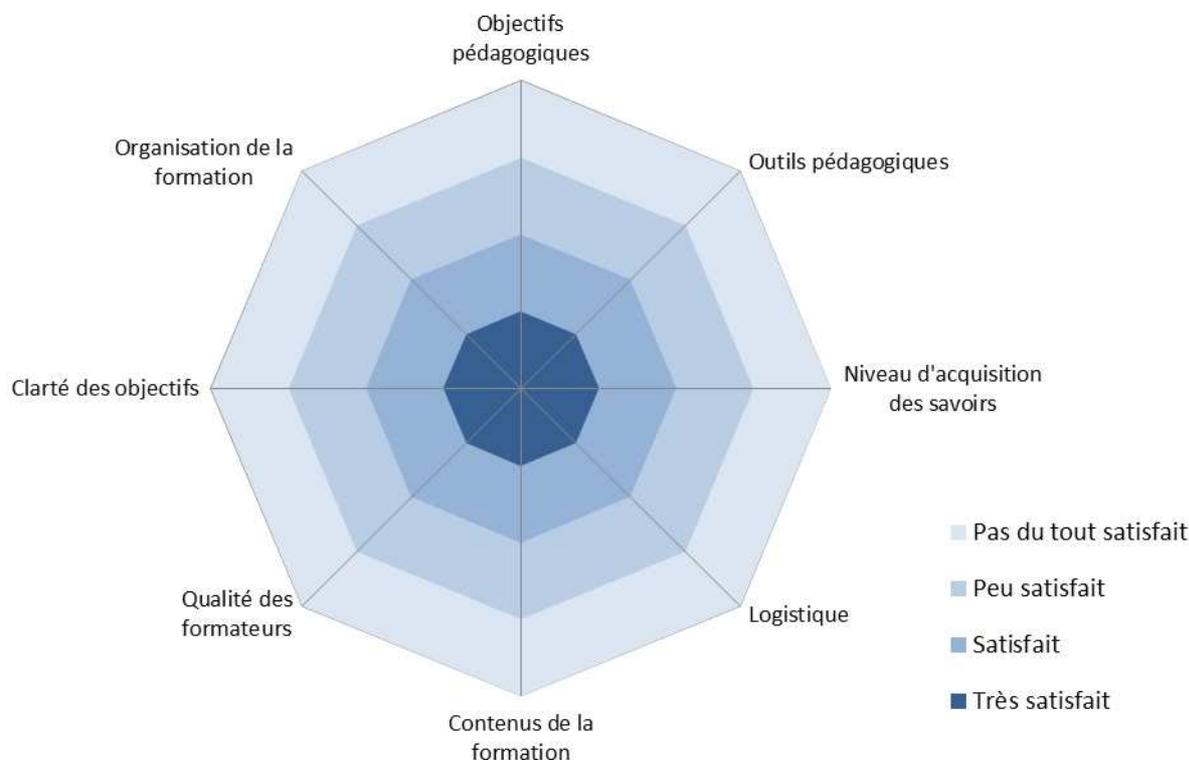
FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Formation de : _____

Référence de la session : _____

Lieu de la formation: _____

Date: |__|_|_| / |__|_|_| / |__|_|_|



Veillez hachurer dans cette cible les cases qui correspondent à votre appréciation et répondre aux questions suivantes.

Merci de votre aide.

- *Quel est votre satisfaction globale vis à vis de cette formation ?*

- *Quels sont les points forts de cette formation ?*

- *Quels sont les points perfectibles de cette formation ?*

*Ce référentiel a été écrit par
la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.*

*Propriété exclusive de la FNSPF, il est mis à la seule disposition
des Unions départementales de sapeurs-pompiers
ou autres entités qui lui sont spécifiquement affiliées
et ainsi rattachées à ses habilitations pour les formations SST.*

*Toute utilisation, copie ou reproduction, en dehors de ce cadre, sans autorisation
préalable et écrite de la FNSPF est en conséquence interdite.*

Collection de la
«Commission pédagogique et technique du SUAP et du secourisme»
de la FNSPF

Document élaboré

Par

le Commandant Pascal POULAIN, référent national SST
et l'Adjudant Eric HERBE, conseiller technique SST